

Une gouvernance solide et inchangée : les Conseils d'administration de Cassiopée et de DF Holding réaffirment leur confiance à Gregory Clerc pour poursuivre sereinement sa mission de Directeur général du Groupe Castel.

2 octobre 2026

La décision rendue ce jour par la Haute Cour de Singapour concernant IBBM ne modifie en rien la gouvernance opérationnelle du Groupe Castel. Les Conseils d'administration de Cassiopée et de DF Holding réaffirment la stabilité et l'indépendance de la gouvernance du Groupe, ainsi que leur pleine et entière confiance en Gregory Clerc pour poursuivre sa mission de Directeur Général.

À la suite de la décision rendue ce jour par la Haute Cour de Singapour, les Conseils d'administration de Cassiopée, holding de tête du Groupe Castel, et de DF Holding, sa holding opérationnelle, souhaitent apporter plusieurs précisions.

Comme ils l'indiquent depuis le début de cette procédure judiciaire, « *IBBM n'est pas la société mère du Groupe Castel* ». En conséquence, « *sa gouvernance ne joue aucun rôle dans le fonctionnement opérationnel du Groupe Castel, contrairement à ce qu'a affirmé à plusieurs reprises Madame Romy Castel* ».

Conformément à la volonté de son fondateur, le Groupe Castel demeure ultimement détenu par des trusts garants d'un contrôle professionnel et indépendant et ce, depuis des décennies. Ainsi, « *le pouvoir de nommer les administrateurs de Cassiopée, et par conséquent de superviser la gouvernance du Groupe Castel, appartient aux trustees, qui exercent leur mission en toute impartialité et conformément à leur responsabilité de protéger les intérêts de l'ensemble des bénéficiaires, lesquels sont alignés avec l'intérêt social du Groupe* ».

Dans ce contexte, les Conseils d'administration estiment nécessaire de rappeler certains éléments :

- Les trustees du fonds IBBF (fonds qui détient les actifs du Groupe Castel) ont engagé depuis plusieurs mois une démarche visant à identifier un nouveau gestionnaire de fonds professionnel, pleinement indépendant et agréé, destiné à remplacer IBBM.
- Les trustees d'IBBF ont récemment décidé de nommer le nouveau gestionnaire de fonds sélectionné pour remplacer IBBM, sous réserve notamment de la révocation de cette dernière par les porteurs de parts d'IBBF et de la satisfaction d'autres conditions. Romy Castel a alors saisi la justice singapourienne afin de suspendre temporairement ce processus de remplacement.
- Dans ce contexte, les Conseils d'administration ont toute confiance dans le fait qu'un nouveau gestionnaire indépendant, agissant dans l'intérêt de l'ensemble des bénéficiaires et non de quelques-uns seulement, remplacera effectivement IBBM en temps voulu.
- Madame Romy Castel représente uniquement l'une des cinq branches bénéficiaires. Elle ne saurait donc parler, ni agir, au nom de « la famille Castel » dans son ensemble, dont une partie s'est exprimée par voie de communiqué de presse le 28 août 2026 pour marquer son désaccord avec sa démarche et affirmer son souhait « *souhaite que la direction conserve sa capacité à exercer pleinement et sereinement ses responsabilités dans l'intérêt du Groupe, de ses collaborateurs et de l'ensemble de ses partenaires* ».

Enfin, les Conseils d'administration « *tiennent à réitérer leur entière confiance à Gregory Clerc dans sa mission de Directeur Général et souhaitent qu'il puisse se consacrer pleinement et librement à cette mission* ».

“Aucune personne physique - a fortiori membre de la famille du fondateur - n'est actionnaire de Cassiopée, holding de tête du groupe. Son actionnaire est une société de trust professionnelle qui exerce l'ensemble des droits de vote, notamment ceux relatifs à la nomination des administrateurs, en veillant aux intérêts de l'ensemble des porteurs de parts d'IBBF ». **Marc Van de Walle, administrateur de Cassiopée**